

PRESENTS		
COENT	André	<i>Président de la Commission</i>
BOURIOT	François	<i>Vice-Président en charge des Finances</i>
LE GUÉVEL	Jean-François	<i>Membre du Bureau Exécutif (Usages Numériques)</i>
ABRAHAM	Gilberte	<i>ROSPEZ</i>
BOITEL	Dominique	<i>KERMARIA-SULARD</i>
DELISLE	Hervé	<i>LANGOAT</i>
EGAULT	Gervais	<i>LOUANNEC</i>
HUNAUT	Christian	<i>LANNION</i>
KERAUDY	Jean-Yves	<i>PERROS-GUIREC</i>
L'HOTELLIER	Bertrand	<i>PLEUMEUR-BODOU</i>
LE QUEMENER	Michel	<i>TREZENY</i>
PARISCOAT	Arnaud	<i>LA ROCHE-DERRIEN</i>
PRAT	Roger	<i>PRAT</i>
RICHARD	Nicolas	<i>TREGROM</i>
ROBERT	Eric	<i>LANNION</i>
FALEZAN	Gérard	<i>Président du Conseil de Développement</i>
MAHE	Michèle	<i>Trésorière Principale</i>
EXCUSES		
GAULTIER	Marie-France	<i>TREGUIER</i>
BOURGOIN	Jean-Marie	<i>PLOULEC'H</i>
DRONIOU	Paul	<i>TREGASTEL</i>
MAHE	Loïc	<i>PLEUBIAN</i>
NEUKUM	Jean	<i>PLOUGRESCANT</i>
DISSEZ	Rémi	<i>CM, SAINT-MICHEL-EN-GREVE</i>
ASSISTAIENT		
MONFORT	Jean-Jacques	<i>Directeur Général des Services</i>
GUEGAN	Claudie	<i>Directrice Générale Adjointe des Services</i>
LE MAZEAU	Frédéric	<i>Directeur des Finances et de la Prospective</i>
ROLLAND-DISEZ	Nelly	<i>Adjointe au Directeur des Finances et de la Prospective</i>
BUSELLI	Laurent	<i>Directeur en charge de la Construction</i>
SALAUN	Morgane	<i>Directrice des Affaires Générales</i>

ORDRE DU JOUR

1. Convention bilatérale MSAP entre Lannion-Trégor Communauté et le Conseil Départemental.
2. Construction du Pont aval sur le Léguer à Lannion : choix du maître d'œuvre.
3. Construction et restructuration du bâtiment W de l'Espace Corinne Erhel à Lannion (Parc des Expositions, Salle des Musiques Actuelles, Maison de l'Entreprise) : choix du maître d'œuvre.
4. Garantie d'un emprunt de la SEM.
5. Tableau des effectifs.
6. Questions diverses.

1. Convention bilatérale MSAP entre Lannion-Trégor Communauté et le Conseil Départemental.

Les éléments relatifs à la convention bilatérale entre le Département et LTC pour le partenariat de la MSAP sont présentés.

Commentaires / Observations : pas de remarques

➤ **Avis favorable de la commission**

2. Construction du Pont aval sur le Léguer à Lannion : choix du maître d'œuvre.

Les éléments relatifs au choix de maîtrise d'œuvre pour le projet de Pont Aval sur le Léguer à Lannion sont présentés.

Commentaires / Observations :

Il est précisé que la question de la circulation douce a été évoquée lors du jury de maîtrise d'œuvre mais n'est pas comprise dans l'estimation présentée. Il conviendra de se positionner sur cette option aux vues des éléments complets.

Il est également précisé que le coût estimatif de travaux est de 7 687 952 € auxquels s'ajoutent les honoraires de maîtrise d'œuvre de 1 349 471 €. D'autres frais liés à des consultations et des réunions de concertation supplémentaires pourraient également survenir. Le montant initial proposé par le cabinet retenu était supérieur et a fait l'objet d'une négociation pour aboutir au montant présenté ce jour. Le choix de l'équipe retenue a été fait à l'unanimité du jury.

Il est ajouté que les photos présentées sont des esquisses et ne sont pas à l'échelle. Certains traits géographiques peuvent différer dans la réalité. Les matériaux prévus sont le béton et le métal.

En ce qui concerne la planification, il est précisé que les études et consultations devraient avoir lieu en 2019-2020 pour des travaux en 2021.

Pour la clé de répartition du financement, la question d'une participation de Lannion est posée, notamment face à leurs demandes particulières. La Ville de Lannion rappelle à cela que ce projet n'est pas dans leurs projets prioritaires mais qu'ils préfèrent dès la phase d'études intégrer des

demandes qui risquent d'arriver plus tard. Il est précisé que ce projet structurant fait partie intégrante du projet Lannion 2030.

➤ **Avis favorable de la commission**

3. Construction et restructuration du bâtiment W de l'Espace Corinne Erhel à Lannion (Parc des Expositions, Salle des Musiques Actuelles, Maison de l'Entreprise) : choix du maître d'œuvre.

Les éléments relatifs au choix de maîtrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation de l'espace Corinne Erhel à Lannion sont présentés. Il est précisé que le choix du maître d'œuvre a été fait à l'unanimité du jury notamment grâce à sa proposition d'organisation des locaux tout à fait en adéquation avec le besoin des multiples vocations du projet global. Tous les candidats avaient une proposition financière supérieure à la 1^{ère} estimation qui était à hauteur de 5,2 millions d'euros. La négociation entreprise a permis de ramener de près de 900 000 € à 843 540 € les frais de maîtrise d'œuvre.

Commentaires / Observations :

Il est précisé que le démarrage est prévu pour le dernier trimestre 2019, avec 1 année de travaux. La question des frais de fonctionnement est soulevée. Il est répondu que des 1ers travaux ont été faits mais sont toujours en cours. L'usage multiple des lieux entraîne également des retours économiques indirects sur le territoire qu'il ne faudra pas négliger.

Sur la question de l'absence de partie restauration, il est répondu que la polyvalence des locaux avec notamment l'existence d'un espace avec du matériel adéquat permettra le partenariat avec des traiteurs pour assurer cette prestation.

L'engagement de LTC sur ces 2 projets structurants, le pont aval sur le légier et le parc des expositions, est souligné.

Pour la question des financements, il est précisé que ce projet s'inscrit dans différents programmes de subventions notamment au titre de l'Etat et du Contrat de Territoire.

➤ **Avis favorable de la commission**

4. Garantie d'emprunts de la SEM et de l'associations Photonics Bretagne

Les éléments relatifs aux sollicitations de garanties d'emprunts d'un part pour la SEM Lannion-Trégor et d'autre part pour l'association Photonics Bretagne sont présentés. Il est souligné le niveau bas des taux proposés et l'absence de frais de remboursement anticipé le cas échéant.

Commentaires / Observations :

Pas de remarques

➤ **Avis favorable de la commission**

5. Tableau des effectifs.

Les éléments relatifs aux modifications des tableaux des effectifs de LTC et du SPIC Eau Assainissement sont présentés. Pour la partie tableau des effectifs du SPIC eau assainissement, il est précisé qu'une partie des postes créés est liée à la reprise en régie de la gestion de l'assainissement collectif sur certains secteurs pour lesquels les contrats d'affermage se terminent fin 2018. Une autre partie des postes créés est liée à l'anticipation du transfert de l'eau potable et des eaux pluviales au 01/01/2020.

Commentaires / Observations :

Pas de remarques pour la partie Tableau des Effectifs de LTC.

Pour le poste destiné à la facturation sur le syndicat de Kernevec il est demandé ce qu'il en sera lors du transfert de l'eau et donc des personnels des syndicats puisque jusqu'à présent pour Kernevec cette prestation était réalisée par le Syndicat. Il est répondu que ce poste pourrait être pourvu par un transfert comme précisé dans l'exposé.

➤ **Avis favorable de la commission**

6. Questions diverses.

➤ **Transfert en pleine propriété des biens mis à disposition par le Syndicat Intercommunal à vocation multiple de Saint-Ethurien**

Les éléments relatifs au transfert en pleine propriété des biens précédemment mis à disposition par le Syndicat Intercommunal à vocation multiple de Saint-Ethurien sont présentés. Il est précisé que cette procédure est consécutive au transfert de compétence et à la dissolution du Syndicat.

Commentaires / Observations :

Pas de remarques.

➤ **Avis favorable de la commission**

➤ **Décision modificative n°1 – immobilier Industriel Locatif**

Les éléments relatifs à la DM1 du Budget autonome immobilier Industriel Locatif sont présentés. Il est précisé que la modification des effectifs des entreprises explique une partie de la surcharge de frais d'électricité, pour le volet production notamment.

Commentaires / Observations :

Pas de remarques.

➤ **Avis favorable de la commission**

➤ **Attributions au CIAS**

Les éléments relatifs à l'attribution des délégations de LTC vers le CIAS sont présentés. Il est notamment rappelé que LTC prend en charge la partie investissement et que le CIAS gère la partie fonctionnement.

Commentaires / Observations :

Pas de remarques.

➤ **Avis favorable de la commission**

Séance levée à 19h00.